

préconise l'introduction de la télévision payante au moyen d'un système de distribution UHF qui serait ensuite remplacé par un système de distribution par câble, lorsque cette technique serait disponible. Éventuellement, le canal UHF pourrait servir à la télévision publique. Le Centre propose qu'on exige du ou des exploitants de télévision payante qu'ils offrent gratuitement à la télévision publique l'infrastructure mise en place pour la télévision payante. Il estime que, de cette façon, la télévision payante UHF permettrait de "lancer" la télévision publique¹⁰. Le coût en capital de l'infrastructure est de 20 millions de dollars¹¹.

4.21 Le système de distribution UHF offre l'avantage suivant : sa mise en oeuvre est assez rapide et relativement peu coûteuse, tant pour le consommateur que du point de vue de l'investissement national. Il pourrait augmenter la diversité de la propriété, si les zones de service sont aussi nombreuses qu'elles le sont aujourd'hui (40 ou plus), être disponible dans la plupart des régions du pays où la télévision existe déjà, et permettre, dans une certaine mesure, la diffusion d'émissions locales et communautaires. Ses inconvénients : dans la plupart des villes, il ne pourrait utiliser qu'un seul canal, ce qui limiterait considérablement l'expansion de la diversité de la programmation (du choix), et, contrairement au système de distribution par câble, il ne permet pas de fournir des services de communications plus perfectionnés. Cette dernière limitation importe peu si on considère ce mode de transmission comme un système de distribution provisoire qu'on utilise en attendant qu'une technique plus avancée permette de le remplacer.

4.22 Même comme solution provisoire, le système de distribution UHF ne pourrait pas servir à d'autres fins -- p. ex. pour un autre radiodiffuseur national, pour des services éducatifs ni même pour des services de télévision par abonnement qui ne fournissent pas des programmes de divertissement. Même comme solution provisoire, le système de distribution UHF

¹⁰ Communication n° 35, p. 28 et transcription du 12 avril 1989, p. 348-349.

¹¹ "1989 Pay TV Report", p. 72 et 82. Le coût en capital de 4 millions de dollars par service, multiplié par 5 (les 5 capitales).